

Globale

14

Hiver 2010-2011

Sécurité

Dossier

**Armements :  
contrôler,  
désarmer ?**

Éric DENÉCÉ

La poussée des islamistes  
dans les entreprises

# La poussée islamiste dans les entreprises

*Éric Denécé*

*Directeur du Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R).*

Sur les 15 millions de musulmans recensés en Europe de l'Ouest, plus de 6 millions sont installés en France qui est l'État occidental comptant la plus forte proportion de musulmans au sein de sa population.

Depuis le début des années 2000, le phénomène islamiste ne cesse de croître, essentiellement concentré dans les banlieues des grandes agglomérations. Les extrémistes religieux sont devenus des acteurs majeurs des zones sensibles et les signes de progression de l'islam radical s'observent quotidiennement et se caractérisent par des pratiques en totale opposition avec nos institutions démocratiques et laïques.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme islamiste, consécutive aux attentats du 11 septembre 2001, a révélé l'existence de filières de recrutement djihadistes sur notre

territoire. Ainsi, nos banlieues sont des viviers depuis lesquels plusieurs centaines de jeunes Français musulmans se sont déjà rendus en Bosnie, en Tchétchénie, en Afghanistan ou en Irak, combattre aux côtés des moudjahidines et y recevoir une formation terroriste.

Mais les effets de l'islamisme ne concernent pas seulement la sécurité intérieure ; ils touchent aussi la sphère économique. La pression islamiste s'exerce désormais dans les entreprises, principalement selon deux modalités : le prosélytisme militant et contestataire et le développement de trafics susceptibles d'alimenter la cause du djihad. Cette poussée fondamentaliste dans les entreprises génère de nouveaux risques sectaires et criminels, en particulier pour celles qui sont implantées dans les zones urbaines et périurbaines.

Autant de raisons pour lesquelles il est essentiel d'étudier les effets de la montée en puissance de l'islamisme radical dans le monde du travail et de mesurer ses impacts possibles sur les activités des entreprises, afin de mieux les préparer à l'évolution de leur environnement sociologique et sécuritaire.

### **L'entrisme religieux : du prosélytisme aux tentatives de prise de contrôle**

Selon Yves Bertrand, ancien directeur des Renseignements généraux, « le monde du travail est désormais visé, avec, comme cibles, certaines catégories de personnel. Il s'agit évidemment des plus modestes, comme les caissières, les manutentionnaires ou les chauffeurs livreurs ».

La stratégie comprend trois étapes : d'abord le prosélytisme religieux ; puis la prise de contrôle de la communauté musulmane au sein de l'entreprise ; enfin la remise en question des règles de fonctionnement de celle-ci pour imposer les valeurs islamiques.

La tactique est partout la même. Les islamistes formulent d'abord des demandes pouvant apparaître comme « légitimes » :

- création de salles de prières sur les lieux de travail,
- adaptation des pauses quotidiennes pour permettre la pratique religieuse,
- aménagement du temps de travail lors du Ramadan ou pour pouvoir disposer du vendredi comme jour chômé,

- respect des interdits alimentaires dans les restaurants d'entreprise.

Plusieurs enseignes de la grande distribution ainsi que des constructeurs automobiles ont ainsi constaté une multiplication des demandes de salles de prières sur les lieux de travail et des exigences des salariés voulant organiser leur emploi du temps en fonction des exigences de la vie religieuse.

Si ces premières démarches n'ont pas provoqué de réaction frontale de la direction ou des autres salariés, les islamistes passent alors à l'action plus ouverte et aux pressions :

- prosélytisme religieux actif sur le lieu de travail,
- rejet de certains produits (vin, porc) dans les restaurants d'entreprise lorsque la majorité des employés sont musulmans,
- pressions sur les femmes pour le port du voile,
- refus de certains salariés musulmans de reconnaître l'autorité de cadres quand il s'agit de femmes,
- souhait de voir certaines fêtes religieuses islamiques chômées,
- prise de contrôle de certaines filières de recrutement au sein de l'entreprise.

Les exemples sont nombreux, même si encore peu d'entreprises acceptent de les évoquer ouvertement :

- des salles de prières clandestines ont été découvertes à Eurodisney, il y a quelques années;
- en 2002, le président d'une société de fret à l'aéroport de Roissy, employant environ 3 000 salariés, s'était plaint auprès des RG de « l'implantation d'un petit groupe de

confession musulmane décidé à imposer leur mode de travail sous la menace de grèves à répétition ». Le personnel de manutention était particulièrement virulent. Le chef d'entreprise s'indignait que des recrutements soient effectués par cooptation avec un critère de sélection « en fonction de la religion ». Il ajoutait que les attentats du 11 septembre avaient été « salués à l'époque avec satisfaction par certains de ses salariés ».

La grande distribution cible privilégiée de l'entrisme islamiste...

Le secteur de la grande distribution apparaît comme le plus concerné. Depuis une dizaine d'années les grandes surfaces françaises constatent un accroissement de leur fréquentation par des populations ouvertement musulmanes. Ce retour à l'islam radical se mesure notamment à travers la multiplication des tenues vestimentaires traditionnelles et l'utilisation de l'arabe lors des dialogues entre individus, y compris dans les lieux publics, et de plus en plus fréquemment pour s'adresser à des employés issus de l'immigration.

On observe parfois des scènes de prière dans les magasins : un client dépliant son tapis au milieu d'un rayon et se prosternant en direction de La Mecque. Le parking des magasins situés dans les banlieues sensibles est également utilisé comme lieu de prêche par certains islamistes venant faire du prosélytisme en direction des jeunes.

L'islamisation ne concerne pas que les clientèles de la grande distribution. Il y a de plus en plus de conversions dans les magasins. Elles concernent aussi bien les

hommes (processus de conversion directe) que les femmes (en majorité par le biais d'un mariage avec un islamiste). Les jeunes diplômés issus de l'immigration (bac+5) sont particulièrement touchés. Ne trouvant pas de débouchés à la hauteur de leurs espérances, ils n'ont souvent d'autre choix que d'être caissiers en hypermarché. Leur frustration en fait des cibles préférentielles du prosélytisme islamiste. Tous ces nouveaux adeptes de l'islam radical sont rapidement plus virulents, exaltés et prosélytes que leurs « initiateurs ».

Un responsable de la sécurité de la grande distribution cite l'exemple de plusieurs jeunes, recrutés en CDI, qui ont changé leur comportement après l'embauche. Port d'une tenue traditionnelle et de la barbe, prosélytisme sur le lieu de travail et parfois apologie du terrorisme. L'employeur s'est vu immédiatement opposer l'argument de « l'islamophobie » lorsqu'il a refusé ce genre de comportement dans son entreprise et qu'il a interdit à certains salariés issus de l'immigration d'utiliser l'arabe entre eux dans le travail. Il a ensuite eu droit à la demande d'aménagement d'une salle de prière dans son établissement, au refus de travailler dans les rayons « alcool » et « charcuterie » et pendant les heures de prière, au refus de parler à des femmes et au prosélytisme en direction des caissières musulmanes pour les inciter à porter le voile.

En effet, les « beurettes » qui sont employées dans les grandes surfaces constituent la nouvelle cible des islamistes. En mars 2003, un cas se déclare dans l'hypermarché Auchan de Bagnolet : « Engagée en 1998, l'une des caissières

convole en justes noces. Peu après, elle revêt le voile. Par souci de compromis, la direction lui propose de porter un béret. Les dirigeants de cette enseigne Auchan veulent à tout prix éviter des éclats, dès lors que plus de la moitié des effectifs du magasin – 850 personnes – sont d'origine maghrébine. Mais la dame en question, élue du comité d'entreprise sous l'étiquette CGT, refuse de céder [...]. Il est donc décidé de l'affecter au standard pour éviter tout contact avec la clientèle ». La direction du supermarché Casino de Vaux-en-Velin a été moins hésitante : elle a licencié l'une de ses caissières refusant de retirer son voile pendant les heures de travail pour « non-respect du règlement intérieur ». Parallèlement, dans un hypermarché de Livry-Gargan, deux caissières qui refusaient de porter le voile sont considérées comme étant séquestrées par leur famille. Elles n'ont donné aucune nouvelle depuis qu'elles ont quitté normalement leur emploi, un soir, et les appels répétés de leur employeur n'ont pas permis d'entrer en contact avec elles.

Derrière ces premières manifestations visibles de l'action islamiste, plusieurs dangers menacent les hypermarchés implantés à proximité des banlieues sensibles et employant une main-d'œuvre d'origine immigrée ou issue de ces quartiers difficiles :

- sectarisme interne (prise en main d'une partie des salariés par les intégristes),
- apparition de salariées voilées et pressions pour « légaliser » le port du voile,
- boycotts ou tentatives d'interdiction des produits alimentaires présents en rayon, liés aux interdits religieux ou à l'origine géographique des produits (Israël, États-Unis, etc.).

Dans ces banlieues sensibles, il est possible d'envisager à terme un dilemme pour les enseignes de la grande distribution, entre une certaine adaptation aux exigences de la clientèle musulmane et le risque de voir grandir la concurrence des commerces ethniques.

... mais tous les secteurs économiques sont concernés

Les sociétés de sécurité sont également une cible privilégiée pour les islamistes. Deux raisons à cela : tout d'abord, le faible niveau de qualification demandé pour les tâches de gardiennage permet aux immigrés sans diplôme d'y trouver un débouché ; d'autre part, en raison de l'*Affirmative Action* qui a fait son chemin en France, les entreprises de sécurité se doivent de recruter en priorité des individus issus des minorités (« beurs et blacks ») afin que leurs agents de sécurité ne se fassent pas taxer de racisme lors des contrôles. En conséquence, certaines sociétés de sécurité sont complètement infiltrées par des islamistes ou des réseaux de délinquants liés à l'immigration. Ce « contrôle » du recrutement leur permet de trouver un emploi aux membres de leur réseau – souvent sous une fausse identité – de prétendre au chômage, voire d'approcher des sites sensibles (aéroports notamment). De récentes enquêtes exercées à l'encontre de sociétés sous-traitantes de la grande distribution ont permis d'évaluer que dans 30 % des cas, les agents de sécurité travaillaient avec de faux papiers. C'est un sujet d'inquiétude des responsables de sécurité du secteur, qui passent désormais autant de temps à surveiller leurs propres vigiles sous-traitants que les délinquants présents dans leurs magasins.

Le syndicalisme attire et accueille également de plus en plus de salariés issus de l'immigration et d'islamistes affichés. C'est un mode de valorisation, surtout en cas d'échec professionnel dans l'entreprise. Il permet de satisfaire le besoin de reconnaissance et de réussite, très fort chez les immigrés. On constate un esprit de revanche à l'égard de la société française et de l'entreprise semblant découler directement de l'humiliation liée au départ du pays d'origine. La CGT semble un syndicat d'accueil préférentiel pour les islamistes.

Les syndicats des secteurs économiques dans lesquels nous avons conduit notre enquête ont des positionnements très variés sur la question. Pour eux aussi, cette situation est nouvelle. Beaucoup s'interrogent sur la présence d'islamistes parmi leurs adhérents. Certains ont compris que ce phénomène était un danger majeur, qui portait préjudice à la fois à l'influence de leur centrale et à l'intégrité de l'entreprise. Mais ils considèrent que le patronat doit prendre ses responsabilités. D'autres ont été plus largement phagocytés et entretiennent un silence coupable sur ce phénomène.

La montée en puissance du phénomène islamiste ne concerne pas exclusivement le secteur privé. Il se manifeste également dans la fonction publique, les collectivités territoriales et les associations. En 2002, la mairie de Montreuil a été confrontée à deux animatrices de centres de loisirs qui venaient travailler voilées. Le maire a discuté avec elles, mais elles n'ont pas voulu enlever le voile. « Nous les avons licenciées. Depuis je n'en ai plus eu ». De même, le Secours catholique est confronté de plus en plus fréquemment à des SDF musulmans créant

des problèmes car ils exigent le respect de leurs interdits alimentaires, alors même qu'ils viennent recevoir l'aide d'une organisation confessionnelle chrétienne.

### **Des micro-trafics au gangsterrorisme : les dérives de type criminel**

Parallèlement à ces risques de type sectaire, on observe la multiplication de pratiques criminelles dans l'enceinte des entreprises. Ces activités illicites connaissent un accroissement préoccupant du fait de la présence, dans nos banlieues, d'individus revenus déçus des camps d'Al-Qaïda. Ne croyant plus désormais ni en leurs chances d'intégration dans la société française, ni en la possibilité de voir l'islam leur offrir une alternative attrayante, ils « sombrent » dans la délinquance et les dérives mafieuses, s'alliant ou s'opposant, selon leurs intérêts, avec les islamistes des quartiers sensibles.

Dans ce contexte, les entreprises – notamment la grande distribution et le transport – leurs locaux et bien sûr les salariés sont à la fois théâtres et enjeux des pratiques criminelles. Celles-ci nuisent à leur image comme à leur réputation, et perturbent le bon déroulement de leurs activités (recrutement, accueil de la clientèle) et impactent sur leur marge (coût des vols et de la sécurité).

Les pratiques criminelles revêtent plusieurs formes :

- vol de produits dans les stocks de l'entreprise ;

- cambriolage ou agression contre l'entreprise, ses fournisseurs ou les transporteurs de fonds grâce à des informations provenant de l'interne ou d'entreprises sous-traitantes dans lesquelles se trouvent des informateurs : gardiennage, nettoyage, restauration, transports ;
- détournement de fonds : une personne chargée des encaissements dans un magasin n'enregistre pas certaines des ventes réalisées en liquide. Elle conserve la somme versée par le client, qui ne reçoit pas de ticket de caisse. La disparition du produit est alors attribuée à du vol en rayon ;
- détournement et falsification de chèques ;
- trafic de cartes de paiement ou de fidélité ;
- escroqueries sur les crédits à la consommation.

Le vol est la fraude la plus courante et la plus simple. Il consiste à faire disparaître des produits dans les stocks de l'entreprise, soit parmi ses achats, soit parmi ses produits finis. Particulièrement répandu dans les entreprises de distribution : il suffit à la personne chargée des encaissements de ne pas enregistrer la vente. En réalité, elle conserve la somme versée par le client, qui ne reçoit pas de ticket de caisse, et la disparition du produit est attribuée à du vol à l'étalage.

La grande distribution est un secteur particulièrement touché avec près de 900 millions d'euros de perte financière due aux vols dans les rayons, soit 1,5 % du chiffre d'affaires qui disparaît. Dans certains cas, on assiste à une véritable organisation

comme le confirme Bruno Bizet associé chez Arthur Andersen, responsable du pôle de compétence audit interne.

De nombreux hypermarchés observent que les employés les plus engagés dans le prosélytisme islamique cherchent systématiquement à occuper les postes qui se situent à des interfaces : standard téléphonique, chauffeurs livreurs, coursiers, caissières (passage obligé), sécurité ; autant de fonctions qui permettent des échanges d'informations, d'argent et de marchandises (surveillance, trafics, détournement, etc.).

Enfin, on constate l'accroissement des abus et escroqueries à l'encontre de l'entreprise et des Assedic. Après avoir été embauchés et avoir travaillé pendant quelques mois en hypermarché, de nombreux individus multiplient les absences injustifiées et finissent par abandonner leur poste. Le magasin ne pouvant fonctionner durablement en sous-effectif se voit contraint de les licencier pour faute grave. Mais la législation leur accorde le chômage. Ainsi, ces individus font venir leur famille en France ou retournent vivre au pays grâce aux Assedic.

Ces pratiques criminelles ont deux finalités : d'une part, la délinquance utilisant l'islam comme prétexte ; d'autre part, le financement local du terrorisme. La délinquance d'origine communautariste concerne essentiellement des vols à des fins familiales ou des opérations d'enrichissement personnel. Elles sont à l'origine du développement d'une véritable économie parallèle dans les banlieues sensibles, dans lesquelles les contrôles de police sont particulièrement difficiles.

Elles donnent également lieu à une intense contrebande, principalement avec l'Algérie (*Trabendo*).

L'opacité de la filière halal

Les nombreux trafics que l'on voit se développer vont jusqu'à toucher la filière de la viande halal. Il existe en effet en France plus de 2 500 boucheries, fast-food, pizzerias et commerces halal. Le halal représente un dixième du volume de la viande consommée en France et ce marché connaît une progression supérieure à 10 % depuis 1988. Aujourd'hui, 15 % des produits carnés vendus à Rungis sont halal, soit 40 000 tonnes par an. Les hypermarchés et supermarchés qui représentent environ 20 % de la distribution halal (contre 80 % aux boucheries spécialisées) ont développé une offre adaptée à leurs zones de chalandise : c'est en particulier le cas de Carrefour, Auchan et Franprix. Cette activité, qui n'était au départ qu'une niche commerciale, devient peu à peu un marché significatif.

Devant l'importance de la demande de produits halal, un directeur d'hypermarché a conduit une évaluation afin de voir ce que coûterait à son magasin une véritable boucherie halal. Il a donc fait appel à l'expertise d'un imam local. Celui-ci lui a demandé un local spécifique, du matériel spécifique (pour tuer les bêtes selon le rite), des bouchers dédiés qu'il recruterait lui-même et une facturation parallèle ! L'expérience n'est pas allée plus loin.

À l'heure actuelle, seules trois mosquées – Paris, Lyon et Évry – sont habilitées à délivrer des cartes de sacrificateurs

autorisant à égorger les bêtes selon le rite musulman. En échange, elles perçoivent environ 150 euros par carte et par an. Environ 500 cartes sont accordées chaque année. Ce sont des revenus qu'elles ne souhaitent pas partager. Par ailleurs, selon la Direction de la répression des fraudes du ministère de l'Économie, les associations islamiques perçoivent une redevance pour chaque kilo de produit certifié halal et collectent ainsi des montants importants. Avec un surcoût au kilo estimé entre 3 et 15 centimes d'euro, la somme totale pourrait atteindre 45 millions d'euros.

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a créé une commission halal chargée de proposer des solutions pour organiser ce marché opaque où la fraude est marché courant. Il serait extrêmement dommageable pour cette filière économique qu'une partie de ses revenus, même occulte, soit détournée afin de financer des activités liées au crime ou au djihad.

Une contribution ponctuelle au financement du djihad

Tous ces financements occultes, trafics et opérations illicites peuvent servir, au même titre que les braquages, le trafic de drogue ou l'impôt révolutionnaire, à financer des cellules djihadistes locales ou des mouvements terroristes étrangers (notamment algériens et marocains). C'est ce que les policiers appellent le gangsterrorisme, c'est-à-dire un mélange entre l'intégrisme et la voyoutocratie. C'est une nouvelle forme de délinquance ayant pour objectif la constitution d'un butin au nom du djihad (*Ghanina*).

Une des illustrations de cette pratique a été donnée avec le cas d'Hassan Batoumi, membre français du Groupe islamiste combattant marocain (GICM), arrêté par la DST début 2005. Né à Agadir, âgé de 38 ans et résidant au Val Fourré de Mantella-Jolie (Yvelines), Batoumi serait l'un des principaux responsables logistiques du GICM en Europe. Il se livrait au trafic de faux passeports et à des escroqueries au crédit, pour assurer le financement de la cause et son propre train de vie. La création de sociétés fictives lui permettait d'obtenir des prêts bancaires, grâce auxquels il achetait des voitures qu'il revendait aussitôt. Il ne remboursait jamais les prêts, car il mettait ses sociétés en liquidation judiciaire. Cela lui permettait de dégager des bénéfices substantiels.

Cependant, les principales sources de financement des opérations terroristes ne proviennent pas de l'argent volé aux entreprises. En 1997, une étude menée dans le quartier du Val d'Argent, à Argenteuil (Val d'Oise), a évalué à 2 750 000 euros les bénéfices dégagés par les trafics d'héroïne et de cannabis. À titre de comparaison, la vague d'attentats de Paris de 1995 a coûté 23 000 euros et les attentats du 11 septembre 2001, approximativement 175 000 dollars.

## Les risques d'attentat

La multiplication des pratiques criminelles n'exclut nullement l'hypothèse d'attentats contre les acteurs économiques ou en utilisant certains de leurs moyens, même si le risque d'occurrence de tels événements reste faible. Cependant, face aux menaces terroristes, la sécurisation des centres commerciaux et

des entreprises de transport est une priorité aussi bien pour les acteurs économiques concernés que pour les services de l'État.

Le but des terroristes étant de faire le plus grand nombre de victimes avec le maximum de publicité, il ne faut pas écarter l'hypothèse d'un attentat à l'explosif ou à l'aide de substances chimiques dans un hypermarché ou sa galerie marchande. La concentration de population, notamment à l'occasion d'animations commerciales majeures (rentrée des classes, Noël, etc.) est susceptible d'en faire un objectif d'intérêt majeur pour les djihadistes. Plusieurs bombes savamment placées dans ces « temples de la consommation occidentale » pourraient provoquer de très gros dégâts humains et matériels. Ces très grandes surfaces, d'une superficie allant de 5 000 m<sup>2</sup> à 20 000 m<sup>2</sup>, comptent en ces occasions un ratio minimal d'une personne au m<sup>2</sup>. Par ailleurs, il a été possible de constater, lors d'incendies récents, ce qui pourrait advenir dans ces structures architecturales en cas d'attentat : éroulement du toit, fort risque d'explosions en chaîne dans les rayons proposant à la vente des substances chimiques (produits d'entretien et de bricolage), phénomènes de paniques accentués en raison de la concentration de population, sorties de secours parfois bloquées pour empêcher les vols à l'occasion de l'évacuation des locaux, etc.

D'autre part, la vigilance reste de mise dans les entreprises de transport, notamment celles convoyant des matières dangereuses. Comme l'illustre quotidiennement la situation en Irak, l'attentat au moyen de camions-citernes est devenu l'un des moyens d'action favoris des terroristes,

en raison de sa très grande efficacité (plusieurs dizaines de morts à chaque fois). En conséquence, le contrôle du parc de véhicules et du recrutement des employés dans les entreprises du secteur est une tâche d'une importance essentielle.

\*

Pour les entreprises françaises, la montée en puissance de l'islam radical représente une nouvelle menace qui doit être assimilée à un risque sectaire davantage que contestataire. Certes l'islam est en train de remplacer la CGT comme soutien des salariés musulmans dans leurs revendications contre la hiérarchie. Mais ce phénomène exprime surtout une volonté de prise de contrôle des comportements et des modes de pensée d'autres salariés afin d'imposer un système de valeur conforme à l'idéologie religieuse extrémiste qu'il préconise. Il présente toutes les caractéristiques des dangers propres aux sociétés fermées à

caractère prosélyte voulant imposer leurs règles au détriment des lois et coutumes ambiantes. L'islamisme peut ainsi menacer l'intégrité de l'entreprise ; il doit donc être traité de la même manière que les risques représentés par l'église de scientologie ou les autres sectes.

Nous n'en sommes encore qu'à l'identification des signes précurseurs du phénomène. La poursuite de la recherche des faits est indispensable. Elle permettra d'identifier de nouvelles modalités d'action utilisées par les islamistes et de nouveaux secteurs dans lesquels elles s'exercent. Nous y verrons alors plus clair pour bâtir des réponses. Toutefois, la contre-offensive des entreprises devra avoir lieu dans le strict respect du droit du travail, du droit civil et du droit pénal. Si le gouvernement ne fait pas preuve de plus de fermeté dans les domaines relevant de son autorité, il sera difficile pour les entreprises de le faire à leur niveau.

17

## Résumé

*La poussée de l'islamisme en France ne concerne pas seulement la sécurité intérieure : elle touche aussi la sphère économique et les activités de nombreuses entreprises et de certains services publics.*

*L'action des fondamentalistes se développe en trois étapes : le prosélytisme religieux, la prise de contrôle de la communauté musulmane dans l'entreprise et la remise en question de ses règles de fonctionnement pour imposer les valeurs islamiques.*

*Les exemples sont nombreux, même si encore peu d'acteurs acceptent de les évoquer ouvertement. La grande distribution, mais aussi les secteurs de la sécurité et du transport sont les plus concernés.*

*L'activisme des islamistes radicaux représente un nouveau risque de nature sectaire qui peut menacer l'intégrité de l'entreprise. En parallèle, certains acteurs économiques sont victimes de la multiplication de pratiques criminelles ayant pour but d'alimenter la cause du djihad.*

## Abstract

*Islamism's pressure do not only concerns homeland security : it also have an incidence on economic activities and numerous companies' activities as well as public administrations.*

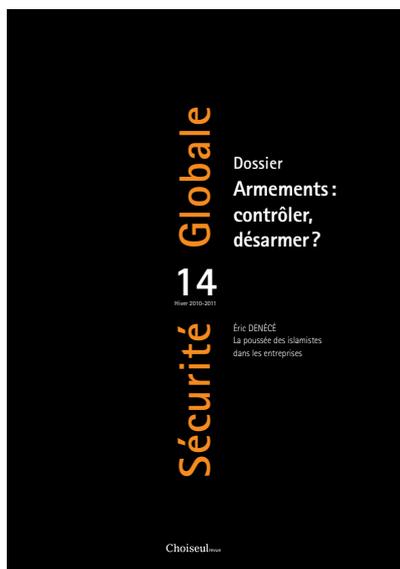
*The Islamists' strategy is to convert, totake control of Muslims within the workforce and then challenge the rules in order to impose Islamic values.*

*There are numerous exemples, even if few businesses are willing to speak openly about them. Retail, but also security and transportation sectors are prime targets.*

*Radical islamist activism is a new sectarian risk which can threaten the integrity of a business. But companies are also victims of increasing criminal activities. These smuggles goal is to locally support the djihad cause.*

# Choiseul<sub>revue</sub>

## Sécurité Globale



Revue trimestrielle - Hiver 2010-2011  
185 x 255 | 144 pages - 28 euros TTC  
ISBN : 978-2-36259-013-9  
ISSN : 1959-6782

## N°14 | Armements : Contrôler, désarmer?

La maîtrise des armements est sans aucun doute l'une des plus épineuses questions de la sécurité internationale. Limiter le nombre d'armes que détient un ou des États, voire le réduire, relève toujours de la gageure dans les relations internationales. Et une fois les traités négociés et ratifiés, il faut encore les appliquer, inspecter et vérifier leur mise en œuvre.

Or les armements évoluent, de nouvelles puissances émergent, les rapports de force internationaux se complexifient... La maîtrise des armements est un défi de la diplomatie internationale de chaque instant, dans lequel transparence et confiance sont difficiles à obtenir durablement.

Biotechnologies, commerce des armes, nouvelles puissances militaires, unités de vérification, discussions en cours : cette livraison d'hiver fait le point sur un enjeu permanent de sécurité internationale.

## Au sommaire

### ÉDITORIAL

Jean-François DAGUZAN, Pascal LOROT

### POINT DE VUE

La poussée islamiste dans les entreprises

Éric DENÉCÉ

### DOSSIER | ARMEMENTS : CONTRÔLER, DÉSARMER ?

Introduction

Élisande NEXON

L'Unité française de vérification, outil de la diplomatie de défense

Christelle DOUDIES

Lutte contre la dissémination des armes légères et de petit calibre, et problématique des munitions

Pascal JEANMOUGIN

Réglementer les transferts internationaux d'armes classiques au niveau international : vers un Traité sur le commerce des armes (TCA)

Perrine Le MEUR

Conférence d'examen du TNP de 2010 : un point de vue africain

Amelia BROODRYK, Noël STOTT, Foy KUM HUBERT

### VARIA

La mer de Barents : laboratoire d'une nouvelle diplomatie énergétique ?

Viviane du CASTEL

La contre-insurrection en République démocratique du Congo : le défi des « forces négatives »

Ilinca MATHIEU

Un nouveau combat pour les UAV ?

Quand les drones armés affrontent les perceptions

Grégory BOUTHERIN

### LECTURES

## >> DERNIERS DOSSIERS

### SÉCURITÉ GLOBALE n°13 | STRATÉGIES ANTI-DROGUES

Il est devenu tristement banal de rappeler les problèmes que provoquent le trafic et la consommation de drogues : maladies, morts, crimes et violences, corruption... Sans compter les dépenses publiques pour les politiques de répression, de recherche, de prévention, de prise en charge sociale et sanitaire, et les efforts de lutte contre un trafic à caractère international.

### SÉCURITÉ GLOBALE n°12 | À LA RECHERCHE DE L'ULTRA-GAUCHE

L'ultra-gauche : épiphénomène politique ou label médiatique ? Il n'est pas aisé, d'emblée, de définir l'ultra-gauche. « Courant » fragmenté, dont on ne se réclame pas mais dans lequel on est catégorisé, classé à la gauche de l'extrême gauche, ses fondements idéologiques dérivent des théories marxistes mais restent flous et tendent précisément à rejeter tout dogmatisme. L'ultra-gauche prône « l'action autonome en tant que classe » et, de façon plus générale, la révolution. Les médias aujourd'hui attribuent souvent à tort à l'ultra-gauche la propension à la violence, la filiation avec le communisme, le léninisme et l'anarchisme.

### SÉCURITÉ GLOBALE n°11 | LUTTER CONTRE LES PROLIFÉRATIONS

Quarante ans après la signature du Traité de non prolifération (TNP), où en est le monde ? Statistiquement, la prolifération a diminué. Des listes de pays potentiellement proliférants à l'aube des années 1970, il ne reste plus qu'une poignée d'États irrédutibles (Corée du Nord, Iran, Pakistan). Mais, il ne faut pas se laisser leurrer par les chiffres. Qualitativement, la prolifération s'est renforcée et sophistiquée : les réseaux d'échange de technologies, le financement, la qualité technique des chercheurs, les matériels de laboratoires ou centres d'essais... Tous ces éléments, mis bout à bout, ont contribué à augmenter le niveau des complexes industriels et techniques de ces pays.

# Sécurité Globale

## BULLETIN D'ACHAT OU D'ABONNEMENT

M, Mme, Mlle Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société/Institution \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

	France	Autres pays
1 an (4 numéros) - Particuliers	98 €	138 €
1 an (4 numéros) - Institutionnels	215 €	290 €

Je souscris un abonnement pour

Particuliers

Institutionnels

À partir du numéro \_\_\_\_\_

Je souhaite acquérir un numéro de  
*Sécurité Globale*:

n° 14  n° 13

x 28 € le numéro (33 € pour  
institutionnels)

Date \_\_\_\_\_

Signature/Cachet \_\_\_\_\_

n° 12  n° 11

et frais de port :  
France : 2,10 €  
Reste du monde : 4, 50 €

Choiseul éditions  
28, rue Etienne Marcel 75002 PARIS  
Tel : +33 (0)1 53 34 09 93  
abonnement@choiseul-editions.com

**Paiement par virement bancaire vers**  
Crédit du Nord  
59, boulevard Haussmann 75361 Paris, cedex 08  
Banque : 30076 - Agence : 02019  
Compte : 57336700202 - clé RIB : 03  
IBAN : FR76 3007 6020 1957 3367 0020 203  
swift (BIC) : NORDFRPP  
Frais bancaires à la charge du donneur d'ordre

**Paiement par chèque à l'ordre de CHOISEUL ÉDITIONS**  
Attention, les chèques étrangers doivent être en euros, compensables en France.

**Paiement par carte bancaire**  
www.choiseul-editions.com